

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 663

présenté par
M. Baupin
-----**ARTICLE 49**

I. – À la première phrase de l’alinéa 12, après le mot :

« achat »,

insérer les mots :

« des consommateurs ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer les mots :

« pour les consommateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.